

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION**
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE**ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
BUREAU SYNDICAL**N° 23B44**

Séance du jeudi 07 décembre 2023

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :MMES DUBARE M. et REMILLON R,
MM. BOSSON JF., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., LAKS N.,
MUNIER D, SOULAT JL.**Membres ayant donné procuration :** Sans objet**Membres absents excusés :**

MME. PHILIPPOT D. à et M. CHANEL M.

Membres absents :

Sans objet

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

9

Votants :

9

Secrétaire de Séance :

M. GEORGES

Date de la convocation :1^{er} décembre 2023**Objet de la délibération :****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, notamment son article 34 ;

Vu la délibération n° 20B10 du Bureau syndical en date du 02 juillet 2020 précisant les conditions d'occupation des emplois permanents par des agents contractuels ;

Vu la délibération n° 23B23 du Bureau syndical en date du 30 mars 2023 de modification du tableau des effectifs au 1er avril 2023 ;

Vu la vacance du poste de Conseiller en prévention des risques professionnels ;

Vu la vacance prochaine du poste de Responsable Technique Valorisation Matière ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) interne réuni le 05 octobre 2023 ;

Vu l'information du CST placé auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ain, réuni le 08 décembre 2023 ;

Monsieur le Président rappelle les besoins de service du SIVALOR en matière de prévention des risques professionnels, tant du point de vue de la cinquantaine d'agents en poste, que des équipements gérés en régie : quais de transfert et de déchargement des ordures ménagères résiduelles ; quais de transfert des collectes sélectives.

Il rappelle également les unités industrielles gérées par contrat de prestations de services par des entreprises privées pour le compte du SIVALOR, comme l'Unité de valorisation énergétique (UVE) et le centre de tri des déchets recyclables, qui disposent de leur propre responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE).

Monsieur le Président confirme l'importance pour le SIVALOR de renforcer la prévention des risques professionnels par le recrutement d'un Conseiller / Responsable QSE, afin de planifier, construire et piloter de façon opérationnelle un système de management par la qualité et la sécurité environnementale, afin de prévenir les risques liés à l'activité industrielle du Syndicat intercommunal.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de donner une dimension plus transversale au poste, ainsi qu'une autorité renforcée vis-à-vis des services, par un rattachement hiérarchique non plus au Directeur Valorisation énergétique/Transfert, mais à la Directrice générale des services (DGS).

Considérant qu'un groupe de travail composé de la DGS et des directeurs des services (Valorisation énergétique/Transfert ; Valorisation Matière ; Administration/Finances/Ressources humaines), s'est réuni à deux reprises au cours de l'été 2023, afin d'une part, d'exprimer les attentes en termes de prévention des risques professionnels par rapport au poste tel qu'il est occupé actuellement et, d'autre part, de dimensionner ce poste aux besoins des agents et des équipements gérés par la collectivité ;

Considérant le maintien de la quotité de temps de travail sur le poste à 50% d'un temps complet ;

Considérant le départ pour mise à la retraite au 1er avril 2024 de l'agent en poste sur l'emploi de Responsable Technique Valorisation Matière qui, du fait du solde de ses congés à prendre, sera absent à compter du 21 décembre 2023 ;

Monsieur le Président propose une révision du tableau actuel des effectifs du SIVALOR :

1. par le rattachement hiérarchique du poste de Conseiller en prévention des risques à la Directrice générale des services, pour l'exercice de ses missions sur un temps non complet fixé à 50% (catégorie A ou B de la filière administrative ou technique ; à défaut contractuel), avec effet au 1er décembre 2023 ;
2. par la création d'un poste supplémentaire pour l'emploi de Responsable Technique Valorisation matière dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux catégorie C et groupe de RIFSEEP C1 au taux de cotation de 85 à 100, avec effet au 11 décembre 2023.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Temps non complet
<u>Service Ressources</u>			
Juriste territorial	1	Cadre d'emplois : Attachés	
Directeur Ressources	1	Cadre d'emplois : Attachés - Rédacteurs	
Gestionnaire des marchés publics	1	Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs	
Agent d'accueil / Assistant de direction	1	Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs	
Agent comptable	1	Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs	
Gestionnaire RH	1	Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs	
	1	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Attachés	
<u>Service Valorisation Énergétique / Transfert Service Communication et animation</u>			
Directeur général des services	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services	

Directeur général des services adjoint	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services adjoint	
Directeur Valorisation énergétique Transfert	1	Cadre d'emplois : Ingénieurs	
Directeur de la Communication et de l'Animation	1	Cadre d'emplois : Attachés	
Responsable Transfert	1	Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux	
Technicien informatique	1	Cadre d'emplois : Rédacteurs - Techniciens	X
Conseiller en prévention des risques	1	Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux - Ingénieurs – Rédacteurs - Attachés	X
Assistante Administrative	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratif	
Coordonnateur des animateurs	1	Cadre d'emplois : Animateurs	
Animateurs du Tri	6	Cadre d'emplois : Adjoints d'animation	
Animateur Tri et Compostage	1	Cadre d'emplois : Adjoints d'animation	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : Animateurs	
Responsable Quais de transfert (Ain et Haute-Savoie)	3	Cadre d'emplois Adjoints Techniques et/ou Agents de maîtrise	
Chauffeurs polyvalents	1	Cadre d'emplois : Agents de Maîtrise	
	15	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques	
Responsable maintenance atelier	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques	
Soudeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques	
Chargé de communication	1	Cadre d'emplois : Rédacteurs	
	1	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Adjoint administratif	
	1	Cadre d'emplois : Adjoint technique	
	1	Cadre d'emplois : Administrateurs et/ou Attachés	

<u>Service Valorisation matière</u>		
Directeur Valorisation matière	1	Cadre d'emplois : Ingénieur
Adjoint qualité	1	Cadre d'emplois : Techniciens
Responsable technique Valorisation matière	2	Cadre d'emplois : Agents de maîtrise/ Adjointes Techniques
Adjoint technique CTVM	1	Cadre d'emplois : Adjointes techniques
Chauffeurs polyvalents	2	Cadre d'emplois : Adjointes Techniques
Carrossier / peintre	1	Cadre d'emplois : Adjointes Techniques
Agent d'entretien	2	Cadre d'emplois : Adjointes Techniques
	2	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Techniciens
	1	Cadre d'emplois : Adjointes administratif

Evolutions du tableau depuis sa dernière mise à jour : délibération 23B23 du Bureau syndical en date du 30 mars 2023

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

ADOpte le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux Budgets annexes Valorisation énergétique Transfert et Valorisation matière.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR

Serge RONZON



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230209-23B44-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2023